

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 OCTOBRE 2016 à 20 heures 30

L'an deux mil seize, le **LUNDI 17 OCTOBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL- Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE – Stéphanie HERVAGAULT – Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT – Julie CHARPENTIER - Jean-Yves SALIOU - Françoise PIAU – Mickaël COLIBET -

Secrétaire : Michèle ROBERT

Convocation du 13 octobre 2016

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1

DEMISSION CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris acte des démissions de leurs fonctions de Richard GAUTIER conseiller municipal en date du 3 octobre 2016 et de Messieurs Denis DIDIER en date du 11 octobre 2016 ainsi que de Monsieur Alain VERRIERE en date du 14 octobre 2016 renonçant au remplacement de Monsieur Richard GAUTIER.

Il fait part à l'assemblée que les candidatures sur la liste « AGIR ET SERVIR ENSEMBLE » étant épuisées, le nouveau conseil municipal se compose donc de 18 membres.

Il précise son souhait du maintien des élus en place jusqu'à la fin de la mandature.

Le conseil municipal en a pris acte.

QUESTION 2

Délib 2016-10-74

Délib 2016-10-75

COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

La commission Enfance Jeunesse s'est réunie le 3 octobre dernier.

1- Comité de Pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Il s'agissait de faire le point sur le programme des activités et actions mises en place en concordance avec les objectifs du PEDT, de présenter les projets de la deuxième année : inscription via le web aux services, cotisation mensuelle pour les TAP, la continuité de la bonne utilisation du numérique et le projet de dynamique inter écoles par le regroupement d'élèves des deux écoles au restaurant scolaire, pour les activités.

2- Rentrée 2016

Les effectifs :

Ecole privée : 95 enfants dont 80 enfants financés par la commune

Ecole publique : 105 enfants dont 4 enfants hors communes avec participation de la Cne résidence

3- Classe découverte 2017 Ecole Publique

Après présentation et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE

DE FIXER le plafond subventionnable des classes de découverte (hors montagne) à **264 €** et de participer à hauteur de 1/3 de cette somme pour le séjour prévu en mars 2017 dans le centre PEP de Torcé-Viviers en Charnie pour les élèves de CE de l'Ecole Publique soit une aide **88 €** par élève participant.

Monsieur le Maire est autorisé à mandater auprès de la Coopérative Scolaire un versement de 88 € x le nombre d'élèves participant à la sortie.

Le Conseil Municipal décide de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2017

4- Courier de Monsieur PHOHU et Madame GENOUEL

Afin de répondre à la sollicitation des parents, l'enfant Chloé pourra se rendre au restaurant scolaire en fauteuil poussé par un enfant de CM en accord avec la directrice de l'école et sous la surveillance de l'agent communal .

5- Bilan des séjours et activités

Il est présenté les bilans des activités suivantes

Bourgneuf-la-Folie avec versement de la totalité de la subvention annoncée par la CAF

CHARGES	RECETTES	
	Participations familles et Aides	Participation commune
15 717.92	9 216.40 €	6 501.52

Echange Européen : du 16 au 27 juillet – 15 jeunes (8 du Bourgneuf et 7 extérieurs)

CHARGES	RECETTES	
	Participations familles et Aides	Participation commune
8 316.71	5 107.00	3 209.71

Camp Puy de Dôme : du 09 au 13 juillet – 19 jeunes (15 du Bourgneuf et 4 extérieurs)

CHARGES	RECETTES	
	Participations familles et Aides	Participation commune
9 008.90	4 315.50	4 693.40

6- Séjour SKI 2017

Le projet intercommunal de séjour SKI des jeunes dans le jura en février 2017 entre les structures :

Communes de Saint-Berthevin, Loiron Ruillé, Le Bourgneuf-la-Forêt et l'association Ça Coule de Source de Port-Brillet est présenté ainsi que la convention de partenariat qui précise les modalités d'organisation et financières du séjour.

L'association Ça Coule de Source avancera les charges financières liées au séjour et en demandera le remboursement auprès des autres structures en fonction du nombre de participants à hauteur de **550 €/jeune**.

Le versement d'une somme de 1 563 € est demandé maintenant au titre de l'avance des arrhes.

Aussi le Conseil Municipal après exposé et en avoir délibéré à l'unanimité,

EST FAVORABLE à la proposition de séjour SKI tel que proposé,

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat fixant les modalités d'organisation et financières

DONNE POUVOIR au Maire pour fixer la participation à demander par jeune

DECIDE d'ouvrir un crédit de **1 563 € à l'article 6574** – Subvention de fonctionnement pour versement auprès de l'Association Ça Coule de Source par décision budgétaire modificative n° 5

S'ENGAGE à inscrire au budget primitif 2017 la somme représentant le solde à savoir 5 037 € et à procéder au versement avant le vote du budget.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes décisions relatives à ce séjour.

Décision Budgétaire modificative n° 5 budget principal :

Section de fonctionnement

022- Dépenses imprévues - 1 563.00
6574 – Subvention de fonctionnement à l'association Ça coule de Source + 1 563.00

QUESTION 3 Délib 2016-10-76	PREPARATION REPAS ENFANTS de l'Association « La Ritournelle » MODALITE DE FACTURATION
--	--

Thérèse LETOURNEAU DORGERE, adjointe responsable de la commission Enfance Jeunesse précise que pour répondre à la demande de l'association « La Ritournelle » de préparation des repas par le restaurant scolaire, la DDCSPP a été sollicitée pour obtenir un agrément.

L'association se charge d'acquérir l'équipement nécessaire. Les effectifs enfants de 18 mois à 4 ans seront communiqués le mardi pour la semaine suivante directement auprès du restaurant scolaire avec modification possible jusqu'au jour J avant 9 heures.

Après exposé, le Conseil Municipal unanime

VALIDE la fourniture de repas pour les enfants de 18 mois à 4 ans auprès de l'Association « la Ritournelle » pendant les périodes scolaires,

DECIDE que la facturation sera établie par l'émission d'un titre de recettes mensuel :

Nombre de repas livrés au prix unitaire du repas au restaurant scolaire
soit pour l'année scolaire 2016-2017 : **3.30 €.**

QUESTIONS 4
COMPTE RENDU COMMISSION AMENAGEMENT

Cécile CHEVREUIL, adjointe responsable aménagement présente

Equipement Morfelon : Les commissions Aménagement et Sports étudient les projets de structure multisports et crapa sur le parc de Morfelon à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire de 70 000 € TTC.

Signalisation

Le panneau en bas de la zone de la Fontaine sera actualisé pour un montant de 295 € TTC auprès de Alpha Signalétic.

Une commande de renouvellement de panneaux de signalisation pour un montant de l'ordre de 2 200 € TTC sera faite auprès de Sefl Signal (Renouvellement de panneaux de lieux-dits, n° de maisons, stock de poteaux - Fourniture de deux bi-mats : 1 îlot en haut de la rue des Chevaux, 1 Place du Vieux Marché et un mono mât « P'tit Marché » face à la mairie)

Par un vote 17 oui et 1 abstention un panneau voie sans issue sera posé en bas de la Basse Gasnerie suite à la demande des habitants.

Entrée Morfelon : La fourniture des poteaux de bois et réalisation tranchée s'élèvent à la somme de 1 522.80 € TTC

Fleurissement hiver : dons de minis chrysanthèmes par Monsieur LE RAY et acquisition de quelques bruyères pâquerettes... à planter dans les jardinières des écoles

QUESTIONS 5
Délib 2016-10-77
Délib 2016-10-78
Délib 2016-10-79
COMPTE-RENDU
AGRICULTURE
COMMISSION
ENVIRONNEMENT

/

François BERROU rappelle l'obligation de transfert de compétence des services de l'assainissement au plus tard le 1^{er} janvier 2020 et qu'il serait intéressant qu'un état des lieux du fonctionnement de ces services sur les 14 communes soit réalisé.

Présentation des devis de remise à niveau de 12 tampons d'assainissement collectif, de 5 grilles avaloirs et mise en place d'enrobé à chaud autour de 2 regards EU rue du Doué.

Après analyse des offres des entreprises EUROVIA-FTPB et SECHE tant au niveau de la fourniture des tampons, du produit de scellement que des prix proposés, le Conseil Municipal unanime choisit l'entreprise la mieux disante à savoir :

Entreprise SECHE du Bourgneuf-la-Forêt pour un montant de9 892.08 € HT
Avec la remise à niveau de 5 grilles avaloirs

Le scellement de plusieurs tampons d'assainissement centre bourg se dégrade et il sera demandé à IRH et Cabinet LEGENDRE de faire intervenir EUROVIA pour une reprise dans le cadre de la garantie de 5 ans prévue au CCAP du marché de travaux.

Rapport annuel prix et qualité du service d'assainissement collectif 2015

les informations relatives à l'assainissement collectif de 2015 sont présentées : 569 usagers (+9) pour une facturation de 43 650 m³, l'étude complémentaire par IRH en 2015, l'encours de la dette. Le tarif global de la facture d'un usager consommant 120 m³ passe de :

	1/1/2015	1/1/2016
EAU	370.85	370.39
ASSAINISSEMENT	237.45	240.06
EAU + ASSAINISSEMENT	608.30	610.45

Soit un prix théorique du m³ EAU + ASSAINISSEMENT pour un usager consommant 120 m³ : 5.08 €

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport qui est mis à la disposition du public.

Tarification de la redevance au 1er janvier 2017

A l'unanimité, les tarifs de la redevance d'assainissement collectif de 2016 sont maintenus au 1^{er} janvier 2017.

Convention d'adhésion à la FDGDON – Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Mayenne (FDGDON) propose la mise en place d'un plan d'action contre le frelon asiatique.

Le Conseil Municipal conscient de ces problématiques et afin de limiter la prolifération des frelons asiatiques et après avoir pris connaissance de la convention de partenariat à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au Plan d'action de lutte collective contre le frelon asiatique proposé par la FDGDON.

D'AUTORISER le Maire à signer la dite convention.

DESIGNE Madame Thérèse LETOURNEAU DORGERE, adjointe et Messieurs Philippe LEMERCIER et Bruno LE GAC de LANSALUT agents communaux au titre de référents locaux,

S'ENGAGE à financer les interventions réalisées sur le domaine privé à hauteur de 50 % de la facture TTC sur un plafond de facturation de 300 € TTC (soit une participation communale maximale de 150 € TTC)

FIXE à 500 € l'avance à verser en deux temps auprès de la FDGDON (acompte et solde).

DECIDE de rembourser Monsieur Fernand ORRIERE pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques sur la base de 50 % de la facture qu'il a acquittée soit **48 €**.

QUESTIONS 6
Délib 2016-10-80

VENTE PARCELLE n° 43 LOTISSEMENT DE « La Beulotière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la vente de la parcelle ci-dessous du lotissement de « La Beulotière »:

- **N° 43 de 404 m² à COOP LOGIS, 22 rue Royallieu 53000 LAVAL** pour un prix de **19 513.51 € TTC (HT 18 640.56 – TVA sur marge au taux de 5.50 % de 872.95 €)** frais de notaire et taxes en sus.

Le Maire est autorisé à signer l'acte correspondant

QUESTIONS 7
Délib 2016-10-81

AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT ET TAUX DE PROMOTION

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au changement de grade de Yann DAOUDAL d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe en 1^{ère} classe à effet du 1/11/2016 et fixe à 100 % le taux de promotion à ce nouveau grade.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence

QUESTIONS 8

RETRAIT DU CODEV – Désignation nouveau membre

Le Conseil Municipal est informé du souhait de Madame Marylène BLANCHET de ne plus être membre du CODEV. Il est demandé aux conseillers de faire des propositions pour son remplacement

QUESTIONS 9
Délib 2016-10-82

TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX
Avenant au lot 4 – PLOMBERIE SANITAIRES

Roland PAQUET, responsable de la commission BATIMENT expose le changement du modèle du receveur aux locaux périscolaires apportant une plus-value de 160 € HT au marché initial de l'entreprise GASDON.

Aussi le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 4 -PLOMBERIE SANITAIRES de l'entreprise GASDON SA pour un montant de..... **160.00 € HT**

portant le marché initial de tous les bâtiments de 4 236.95 € HT à 4 396..95 € HT
(soit pour le bâtiment : locaux périscolaires de 2 492.13 € HT à 2 652.13 € HT)

QUESTIONS DIVERSES

Voirie :

Gilbert FAUCHARD présente les deux devis de travaux annuels de curage de fossés et réalisations de saignées. L'entreprise BGBT mieux disante est retenue.

La commission est favorable pour renouveler en 2017 le groupement de commande pour la consultation des travaux voirie 2017.

Déplacement abri bus rue des Glycines : Le service départemental des Transports Scolaires sera contacté pour confirmation de la nécessité de ce déplacement avant d'engager l'étude des travaux.

CDCI – Fusion Laval Agglo et CCPL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de Monsieur le Préfet qui a acté une possible fusion des deux intercommunalités au 1^{er} janvier 2019.

Le 1^{er} trimestre 2017 devrait permettre de poursuivre les études engagées avec une nouvelle consultation des conseils municipaux au cours du 2^{ème} semestre.

PLUI – Commission communale interne

Michel FORTUNÉ et François BERROU sont les deux élus désignés pour le suivi de l'élaboration du PLUi. Des travaux internes sont à réaliser et il est proposé d'élargir à quelques conseillers municipaux supplémentaires.

Se portent candidats : Gilbert FAUCHARD – Lilian BEGUE – Jean-Yves SALIOU et Mickaël COLIBERT

La rencontre concernant l'analyse de la densification est arrêtée au lundi 7 novembre à 20 h 30

Vœux 2017

Le Conseil Municipal valide l'organisation des vœux avec une invitation à l'ensemble de la population. La commission composée de Michel FORTUNÉ, François BERROU, Michèle ROBERT, Meggie GENDROT, Françoise PIAU se réunira le mercredi 2 novembre à 20 H 30.

Lettre de TEAM DG MOTO 53

Dominique GRIMOUX fait part du titre de Vice Champion de France dans la catégorie 400 de Valentin GRIMOUX et du tournage d'un film dans la commune.

Séance levée à 23 h 50